

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 4 juin 2019 à 20 heures 30

Présents : Mmes Berthelot, Daniel, Forget, Pavageau, Petit, Vannier, Mrs Biardeau, Jouot, Léon, Porter, Touzet.

Absents : Mme Chatonnet (excusée), Mrs Mayaud, Mr Renaud.

Secrétaire : Mme Pavageau

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de conseil municipal du 7 mai 2019
- Recrutement au musée
- Composition du Conseil communautaire – Répartition des sièges
- Centre bourg : compte-rendu de visite « revêtements de sols »
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 9 avril 2019

Le compte-rendu du 7 mai est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Recrutement au musée

Suite à l'application de la loi NOTRe, la réflexion sur les équipements patrimoniaux du PNR est en cours. En effet, tous les équipements sont confrontés à la difficulté pour les faire fonctionner, selon un degré divers. Le PNR a recruté une chargée de mission pour conduire une réflexion partenariale et tenter de trouver des solutions à cette problématique étant entendu qu'il paraît difficile de dissocier équipements patrimoniaux et tourisme, même si l'Office du Tourisme Destination Brenne n'a retenu dans ses compétences que le tourisme.

La réflexion a débuté et s'oriente vers la création d'un pôle ressource.

Le musée de Prissac n'échappe pas à ces éléments de contexte et des solutions sont recherchées pour ouvrir le musée au public au moins l'été et pour rechercher les conditions de sa durabilité.

Toutes les études montrent qu'un musée a besoin d'être enraciné dans une histoire locale et être enrichi d'activités économique pour survivre.

C'est pour répondre à ce deuxième aspect que la commune de Prissac souhaite le recrutement d'un agent qualifié apte non seulement à accueillir le public mais aussi à conduire un projet partenarial de développement local. Cet emploi requiert un niveau au moins Bac+3 avec des connaissances en ethnologie/histoire et en conduite de projet. La commune compte sur le soutien de la chargée de mission Patrimoine du Parc.

A ce jour, la commune a reçu 11 candidatures et les entretiens débiteront mercredi 12 juin.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, approuve la création du poste décrit ci-dessous :

- agent territorial principal 2ème classe du patrimoine, Catégorie C, échelon 5 en emploi saisonnier non permanent, disposant de compétences en patrimoine (ethnologie/histoire et conduite de projet)
- limitation de durée à 6 mois du contrat et à 30 H/semaine
- soutien de la chargée de mission du Parc pour participer au recrutement et en déduire les modalités de recrutement (commission du personnel ou autre)

En cas de candidature en dessous des attentes, réduction de la mission à un simple accueil des visiteurs sur un emploi saisonnier d'adjoint territorial du patrimoine Catégorie C échelon 1 de 3 mois sur 17 h 30/semaine

3. Composition du Conseil communautaire – Répartition des sièges

Dans la perspective du renouvellement des conseils municipaux de mars 2020, l'ensemble des communes de la communauté de communes est invité à se prononcer sur la composition du prochain conseil communautaire et sur la répartition du nombre de conseillers pour chaque commune.

Le code général des collectivités territoriales prévoit un calcul de droit commun pour chaque communauté de communes sur la base de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié, ou la possibilité d'établir un accord local prenant en compte les particularités locales mais dans un cadre malgré tout relativement contraint.

A défaut d'un tel accord, le préfet fixera le nombre de sièges du Conseil Communautaire qu'il répartira selon les dispositions dites de droit commun : c'est ce qui avait été arrêté en 2013 par le Préfet, fixant à 28 le nombre de sièges de la Cdc MOVA.

Le Maire propose la conclusion d'un accord local préparé par la Communauté de communes MOVA fixant à 32 le nombre de délégués.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, accepte de porter à 32 le nombre total de sièges et de retenir la répartition telle que présentée ci-dessous :

Chaillac	4
Bélâbre	4
Prissac	2
St Benoit du Sault	2
La Chatre l'Anglin	2
Lignac	2
Parnac	2
Mouhet	2
St Hilaire sur Benaize	2
Roussines	2
Mauvières	2
Chalais	1
Tilly	1
St Gilles	1
Dunet	1
Bonneuil	1
Beaulieu	1
TOTAL	32

4. Centre bourg : Compte-rendu de visite « revêtements de sols »

Un groupe d'élus a visité :

- Châteauroux (place de la Préfecture/ Conseil Départemental) Eglise St Martial, Place Napoléon
- Eguzon (bord de rue devant l'Ehpad, Stade multi sport)
- Limoges (parking de Zénith)
- Le Pêchereau (place de la mairie au Château du Courbat)

L'enrobé beige vu à Châteauroux, à Eguzon et au Pêchereau est à retenir ; celui du Pêchereau est plébiscité (couleur, composition). Il sera utilisé sur la voie reliant les deux places et les trottoirs.

Le revêtement "terre/pierre" vu à Limoges paraît tout à fait adapté au projet de Prissac. Il se présente comme un mélange de terre et de petites pierres serrées, donnant un aspect paysager au parking ; la végétation (à tondre) est ralentie par la composition dense du sol. Les élus présents retiennent cette méthode pour Prissac (partie terrier)

La délimitation des places de parking sera réalisée avec des clous, couleur argent ou bronze (Le Pêchereau et Châteauroux).

Le dallage devant l'église a été discuté au moment de la visite de l'esplanade de l'église St Martial de Châteauroux : pas de pose en écaille (refusée par l'ABF), conservation du dallage central existant, suppression du dallage latéral arrondi et agrandissement avec une pose droite et non en étoile.

Arrêt des transports scolaires : après échange, et suite à l'avis défavorable de l'ABF pour maintenir un arrêt de car sur la place, le groupe propose d'aménager un arrêt plutôt dans l'environnement de l'école (en face de l'école sur la partie droite de la Rte de Bélâbre).

Enfin le Maire annonce que le permis d'aménager est accepté, avec des restrictions de l'ABF, restrictions qui ne remettent pas en cause le projet d'aménagement du bourg.

L'architecte devrait prochainement faire parvenir le chiffrage dudit projet ; la commune pourra alors lancer l'appel d'offres, avec espoir d'un début de travaux pour septembre.

5. Questions diverses

- **Rue des Gerbauds – Rue Edouard Chartier** : l'impasse menant ces deux rues à la route de Bélâbre doit être nettoyée
- **Salle Chéreau**
 - ✓ **Wifi à la salle Chéreau** : le Wifi est de plus en plus demandé, qu'il s'agisse d'utilisateurs privés de la salle, de conférenciers, ou même d'associations. Le maire se renseignera pour faire installer internet avec Wifi dans cette salle.
 - ✓ **Globe lumineux** : le globe à la sortie de la salle de rencontre n'a pas été posé. Il semble opportun de l'installer sur un mât, ou bien de réfléchir à un autre système d'éclairage.
 - ✓ **Rideau baie vitrée** : l'adjointe en charge de la salle signale un rideau coupé dans la grande salle.
- **Circuits de randonnées** :
 - ✓ **Passerelle du Prieuré** : le garde-corps est à réinstaller. S'agissant d'un chemin de randonnée, une élue pense que la compétence en la matière est communautaire. Les représentants de la commune à la Cdc se renseigneront et signaleront la nécessité d'une intervention sur cette passerelle. Des élus souhaitent clarifier les compétences de la Cdc vis-à-vis du tourisme, des sentiers de randonnées, des ouvrages...
 - ✓ **Circuits de randonnée** : ils nécessitent un meilleur entretien
 - ✓ **Circuits à télécharger** : depuis la refonte du site internet du Parc de la Brenne, il est difficile de trouver rapidement les circuits de randonnées à télécharger.
- **Syndicat d'assainissement autonome** : les délégués de la commune à ce syndicat regrettent que : « la majorité des décisions est prise avant les réunions ». De ce fait l' élu chargé de ce dossier ne participera pas à la prochaine réunion.
- **Transports scolaires** : les nouveaux arrêts demandés pour les écoles du RPIe Lignac-Prissac sont validés par la Région. Les parents peuvent inscrire leur(s) enfant(s) depuis le 04 juin.

Prochaine réunion : le 09 juillet à 20 h 30.

La séance est levée à 22 H 30